

DESCRIPTIF DE FORMATION



LA PROTECTION SOCIALE DES PERSONNES ETRANGERES EN FRANCE

L'accès aux droits et aux prestations sociales des personnes étrangères en France est conditionné au motif de séjour et à la catégorie à laquelle elles appartiennent (ressortissant·e communautaire, ressortissant·e pays-tiers, BPI, etc.).

Cette journée propose un panorama des différents droits et des conditions d'accès.



Lundi 5 avril 2027
1 Journée



200€ pour les professionnel·les et services civiques,
Prix libre pour les bénévoles, étudiant·es et stagiaires

Objectifs

Connaître le cadre législatif et réglementaire de la protection sociale

Identifier les conditions particulières exigées des personnes étrangères

Savoir informer et orienter une personne étrangère

Contenus

Principes généraux du droit à la protection sociale des personnes étrangères

La protection maladie

Les prestations familiales

Le RSA

La retraite

Les autres droits (logement, hébergement, éducation, compte bancaire, aide juridictionnelle, permis de conduire, etc.)

Prérequis

Avoir suivi la formation *Les fondamentaux du droit au séjour des personnes étrangères en France* ou justifier d'une formation ou activité équivalente

Intervenante :

Laetitia Mura,
juriste et formatrice

Public

Etudiant·es, bénévoles, volontaires en service civique et professionnel·les en lien avec le public étranger

Méthode

Apports théoriques, outils pédagogiques participatifs divers, échanges, cas pratiques

Lieu :

Chambéry (sera précisé lors de la convocation)

Inscription en ligne avant le :

26 mars 2027

<https://www.addcaes.org/actions/formation/>

Renseignements

04 79 72 43 49 ou contact@addcaes.org



L'ADDCAES est un organisme de formation déclaré sous le n.° 82 73 0037773.

Elle est référencée sur le Datadock et certifiée QUALIOPI au titre de la catégorie « actions de formation »